



PRISE LE 14 JAN. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026- 030

OBJET : Contrat n°C26024 relatif à la mise en place du spectacle "Je suis comme ça" à l'espace culturel « Le Trèfle » de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de programmer un spectacle dans le cadre de la programmation de la médiathèque, à l'espace culturel « Le Trèfle »,

CONSIDERANT que la ville a fait appel à la société « TRAFFIX MUSIC », pour une représentation du spectacle « Je suis comme ça »,

CONSIDERANT la proposition de la société « TRAFFIX MUSIC » sise 12/14 rue Jean-Jacques Rousseau à MONTREUIL (93100) répond aux besoins de la Ville,

D E C I D E

Article 1 : La signature d'un contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et la société « TRAFFIX MUSIC » sise 12/14 rue Jean-Jacques Rousseau à MONTREUIL (93100), pour le spectacle « Je suis comme ça » à l'espace culturel Le Trèfle.

Article 2 : Le spectacle aura lieu le dimanche 1^{er} mars 2026 à 10h00 et à 15h00.

Article 3 : Le règlement de 3 030.80 euros T.T.C, s'effectuera par mandat administratif, après prestation faite et sous 30 jours à réception de chaque facture déposée sur Chorus.

Article 4 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260114-C26024-CC
Date de réception préfecture : 14/01/2026

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **14 JAN. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **14 JAN. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **14 JAN. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260114-C26024-CC
Date de réception préfecture : 14/01/2026